



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 23 NOVEMBRE 2016**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE



## Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2016 .....	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	1
4.1	Détails sur la composition des neutralisants d'odeurs.....	1
4.2	Gestion des eaux de lixiviation par la Ville lors d'épisodes de surverses.....	2
4.3	Résultats du traitement des eaux usées par le réacteur biologique séquentiel (RBS)	6
4.4	Travaux de nettoyage et d'entretien de la conduite de refoulement des eaux .....	6
4.5	Agrandissement des serres Demers .....	7
5	BILAN DE L'ANNÉE 2016 .....	8
5.1	Contribution au fonds de fermeture .....	8
5.2	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale .....	9
5.3	Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville .....	9
5.4	Renouvellement de la lettre de crédit.....	9
5.5	Contrôle des goélands .....	12
5.6	Bilan des visites au site Internet du comité de vigilance.....	13
6	RAPPORTS D'ACTIVITÉS .....	14
6.1	Registre des plaintes.....	14
6.2	Bilan annuel des plaintes.....	15
6.3	Registre des visites du ministère .....	15
6.4	Bilan annuel des visites du ministère .....	16
7	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION .....	17

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Présentation PowerPoint de la Ville de Drummondville
- Annexe 5 Statistiques de fréquentation du site web
- Annexe 6 Lettre de crédit

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management, remercie les membres du Comité de leur présence pour cette rencontre. Il précise que l'agenda est chargé, comme il s'agit d'un bilan de l'année 2016.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Il figure à l'annexe 2.

La mise à jour de l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville de Drummondville est reportée à la prochaine rencontre, le représentant de la Ville étant absent. Deux éléments sont ajoutés au point « Divers », soit :

- Arrivée d'une usine d'asphalte près du site et possibilité pour Waste Management de fournir du biogaz à l'entreprise
- Prix santé et sécurité reçu par Waste Management

## **3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2016**

Le compte rendu de la rencontre du 14 septembre 2016 est approuvé par les participants.

## **4 ACTIONS DE SUIVI**

### **4.1 DÉTAILS SUR LA COMPOSITION DES NEUTRALISANTS D'ODEURS**

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement, indique que l'utilisation des neutralisants d'odeur est autorisée depuis 2006 par le biais d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Il précise que ce type de produit est utilisé par divers sites d'enfouissement au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. La présentation complète de M. Lacombe est fournie en annexe.

Le principe du produit est de neutraliser la particule odorante pour la rendre inerte pour le nez. Ponctuellement, et au besoin, une unité mobile est utilisée.

Les neutralisants sont composés d'un mélange d'essences naturelles et de synthèse avec de l'eau, dans une composition de 1 litre de produit pour 1 500 litres d'eau. Ils sont ensuite diffusés dans

l'air par fines gouttelettes par le biais d'un diffuseur. La compagnie Pr'Eautech de Saint-Jean-sur-Richelieu fournit le produit à Waste Management.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la liste des composantes est disponible?</i>	M. Lacombe indique qu'il s'agit d'un produit non toxique et non dangereux. Le produit est moins toxique que le chlore. Toutes les composantes sont communiquées au ministère de l'Environnement.
<i>Si c'est vaporisé dans l'air, le produit ne doit pas être nuisible. Au niveau des essences végétales, ce n'est pas préoccupant. Mais je me pose des questions sur les essences de synthèse.</i>	M. Lacombe indique que Waste Management fournira la fiche signalétique complète du produit. M. Lacombe spécifie que cette fiche est très technique par nature.

#### ACTION DE SUIVI :

- Fournir la fiche signalétique du neutralisant d'odeur à la prochaine réunion du comité

#### 4.2 GESTION DES EAUX DE LIXIVIATION PAR LA VILLE LORS D'ÉPISODES DE SURVERSES

M. Dussault présente M. Patrick Beaudry de la Ville de Drummondville, responsable de la gestion des eaux usées. Il précise que WM a demandé à M. Beaudry de faire une présentation pour répondre à des questions passées du comité sur la gestion des eaux et du lixiviat lors des épisodes de surverse. Cette présentation est disponible en annexe.

M. Beaudry indique qu'il est à l'emploi de la Ville de Drummondville depuis 1996. L'entente avec WM, quant à elle, a débuté en 2006. La dernière modification de l'entente remonte à 2012, où les rejets d'azote ont été ajoutés.

D'entrée de jeu, M. Beaudry souligne que le système de la Ville assure qu'aucun rejet de lixiviat ne peut survenir en temps de pluie ou de travaux mécaniques à la station de pompage.

Il explique ensuite ce qu'il se passe lors d'épisodes de surverses d'eaux usées.

À partir d'un plan du réseau de la Ville, disponible dans la présentation PowerPoint en annexe, il précise que les possibilités de surverse sur le trajet entre le site de WM et l'usine d'épuration se situent à deux endroits uniquement : au niveau de la station Mercure et de la station de pompage régionale. Aucune possibilité de déversement n'existe entre le poste de pompage principal et l'usine d'épuration des eaux. Chaque épisode de surverse est suivi par un enregistreur, pour comptabiliser le volume perdu et la durée (début et fin du débordement).

Lorsqu'un événement de ce type se produit, le pompage de lixiviat du site de WM est automatiquement mis à l'arrêt. L'autorisation de pomper les eaux de lixiviation est ensuite redonnée seulement si les risques de surverse ne sont plus présents, soit après deux heures de condition normale. La Ville contrôle le système et fixe le volume journalier. La quantité de lixiviat pompée est ainsi ajustée toutes les semaines.

M. Beaudry rappelle que les rejets de WM pourraient être faits directement à l'environnement comme ils respectent les normes applicables, et donc que le système actuel représente une « double protection ». Il indique également que le modèle de la Ville, qui a évolué depuis 2006, a été suggéré par le ministère à d'autres municipalités. M. Beaudry est confiant que le processus pour le contrôle des surverses est rigoureux.

M. Beaudry indique que le volume reçu de WM correspond à environ 1 % du volume total traité par la Ville. Au besoin, l'entente avec la Ville prévoit que WM puisse demander une autorisation à la Ville pour excéder le débit annuel prévu dans l'entente, avec un maximum de 300 000 m<sup>3</sup>.

M. Beaudry présente ensuite le nombre de débordements survenus et précise que, à cause des changements climatiques, les pluies de récurrence 25 ans surviennent de plus en plus souvent. Il termine en faisant une démonstration en direct du système automatique qui régit le poste de pompage sur le site de WM.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi y a-t-il des fluctuations dans les rejets de WM? Est-ce dû aux précipitations?</i>	M. Lacombe indique que oui.
<i>Vous indiquez que, s'il y a un débordement, le système se ferme. Mais il pourrait quand même y avoir déversement de lixiviat?</i>	M. Beaudry indique que cette possibilité existe, mais que c'est peu fréquent. De plus, même si une surverse se produit, WM n'est pas nécessairement en train de pomper à ce moment.
<i>Quels sont les systèmes alternatifs prévus en cas de panne du système?</i>	M. Beaudry répond que chaque poste de pompage a un trop-plein.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de km y a-t-il entre ici et la dernière usine d'épuration?</i>	M. Beaudry indique que c'est environ 15 km.
<i>Quel est le temps de parcours d'une goutte de lixiviat qui part du point de chute de WM vers l'usine d'épuration?</i>	M. Beaudry précise que la durée est d'environ 1,5 heure entre le point de chute et le poste de pompage St-Joseph.
<i>Donc, il n'y a que deux endroits où des déversements sont possibles?</i>	M. Beaudry confirme que oui, deux endroits entre le site de WM et l'usine d'épuration des eaux.
<i>Il y a 75 stations de surverse à Drummondville, pourquoi le plan n'en présente que deux?</i>	M. Beaudry explique que Drummondville est une ville à relief plat avec 50 stations de pompage. Chaque station a un trop-plein, donc à ce nombre s'ajoutent 50 trop-pleins.  Tous les vieux secteurs, soit Saint-Jean-Baptiste, le centre-ville ou le golf, sont sur un système unitaire. Sur ce système, il y a l'équivalent de 26 possibilités de surverse.  Toutefois, aucune surverse n'est possible sur le trajet entre le site de WM et l'usine d'épuration des eaux, sauf au niveau des deux stations de pompage (poste Mercure et poste de pompage régional).
<i>Est-ce qu'un déversement peut s'effectuer dans l'autre sens?</i>	M. Beaudry explique que chaque station de pompage a un trop-plein. Ainsi, l'eau ne circule pas dans l'autre sens.
<i>Comment procédez-vous au comptage des débordements par jour?</i>	M. Beaudry indique que, si trois débordements de 30 minutes ont lieu trois fois dans une année, trois débordements seront comptabilisés.
<i>Est-ce que Waste Management doit demander un accord pour chaque déversement?</i>	M. Lacombe indique que la station de pompage qui achemine les eaux traitées du site est entièrement gérée par télémétrie par la Ville. Si la Ville a un pépin sur le réseau, une directive est directement envoyée à la station de pompage.
<i>Lorsqu'il y a surverse, est-ce que la Ville arrête le pompage des eaux de lixiviation?</i>	M. Beaudry indique qu'un mécanisme fait en sorte que la pompe est arrêtée.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce l'automate qui fait la commande ou l'opérateur?</i>	M. Beaudry précise que la commande d'arrêt est faite automatiquement par l'automate. L'opérateur peut aussi le faire manuellement au besoin (ex. lors de travaux).
<i>Est-ce que le pompage est fait de façon continue par WM?</i>	M. Beaudry indique qu'à certaines périodes, le pompage est effectué en continu. Par contre, certaines pluies peuvent être anticipées et le pompage est alors bloqué chez Waste Management.
<i>Quelle est la capacité de stockage chez WM?</i>	M. Lacombe indique que la capacité du bassin d'eau traitée est 12 000 m <sup>3</sup> et qu'en amont de la filière, WM possède un bassin d'entreposage d'une capacité de 70 000 m <sup>3</sup> .  Il rappelle que le RBS traite les eaux sur le site afin qu'elles respectent les normes de rejet à l'environnement. Les eaux sont donc traitées deux fois – sur le site de WM et par la Ville.
<i>Quelle est la moyenne d'heures de pompage par jour?</i>	M. Beaudry indique que le pompage peut s'effectuer 24h/24 pour certaines journées et, pour d'autres, le système est arrêté de 7 h à 17 h ou 18 h. La Ville est en communication constante avec WM sur le terrain et ils offrent une très bonne collaboration.
<i>Combien de temps serait nécessaire pour traiter 300 000 m<sup>3</sup>?</i>	M. Beaudry précise que la Ville peut autoriser jusqu'à 2 160 m <sup>3</sup> par jour (l'équivalent de 788 400 m <sup>3</sup> par année).

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Valider le temps de parcours d'une goutte de lixiviat qui part du point de chute de Waste Management vers l'usine d'épuration (estimé à 1,5h entre le point de chute et le poste Saint-Joseph) et faire un retour au comité

### 4.3 RÉSULTATS DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR LE RÉACTEUR BIOLOGIQUE SÉQUENTIEL (RBS)

M. Ghislain Lacombe présente les résultats de performance du RBS. Il souligne que les normes sont fixées par le ministère et que WM est toujours en deçà des limites prescrites. M. Lacombe précise également que l'eau traitée par le RBS est acheminée dans le bassin de 12 000 m<sup>3</sup> situé sur le site et que la Ville pompe les eaux à partir de ce bassin.

La présentation de M. Lacombe est disponible en annexe.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'en est-il des matières en suspension et de la nitrification de l'azote?</i>	<p>M. Lacombe répond que la fonction principale du RBS est de nitrifier l'azote. Il peut rentrer 1 000 mg par litre d'azote dans le RBS et cette concentration est réduite à 0,17 mg - 0,39 mg à la sortie. Le processus permet de solidifier l'azote selon la séquence aération, décantation, puis récupération du surnageant (partie liquide qui monte près de la surface).</p> <p>Il peut y avoir présence de matières en suspension dans le surnageant, mais la plus grosse partie sera dans les boues qui décantent vers le fond. Les boues sont laissées dans le bioréacteur et gérées en continu.</p>
<i>Est-ce que des coliformes fécaux sont présents?</i>	<p>M. Lacombe indique non.</p> <p>Il précise que des normes régissaient les coliformes fécaux par le passé, mais que les paramètres touchant cet aspect ne sont plus tenus en compte par le ministère. En effet, les coliformes fécaux pouvaient provenir de différentes sources (ex. animal dans un fossé) et n'étaient pas indicatifs de la performance du système de traitement.</p>

### 4.4 TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DES EAUX

M. Ghislain Lacombe indique que les travaux de nettoyage et d'entretien de la conduite de refoulement des eaux sont en cours. Il précise que la conduite a 10 ans et qu'elle ne contenait pas assez de regards pour faciliter son nettoyage (un regard est un puits qui peut donner accès à la conduite). En effet, il restait toujours un tronçon non atteignable par les camions récurveurs. WM a donc décidé de procéder à l'installation de neuf regards additionnels lors des travaux de cette

année pour faciliter l'entretien annuel et le nettoyage. Une demande de modification au certificat d'autorisation a été faite. L'entreprise a reçu la réponse du ministère à la mi-novembre.

Le nettoyage a débuté le 31 octobre dernier et sera terminé à la fin novembre. Les nouveaux regards seront installés entre le 17 avril et le 31 mai 2017. Pour les travaux qui devront être réalisés le long de la 143, une autorisation du ministère des Transports sera également requise.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le diamètre de la conduite?</i>	M. Lacombe indique que le diamètre est de 8 pouces.
<i>Quelle est la capacité d'accumulation des eaux sur plusieurs jours? Que se passe-t-il si vous faites 20-30 jours de travaux?</i>	M. Lacombe précise que WM a augmenté le pompage vers la Ville avant le début des travaux, pour obtenir la capacité suffisante de manière à ne pas arrêter le RBS lors de ces travaux.  WM était en communication avec la Ville pour définir le moment pour repartir le pompage lorsque l'entrepreneur faisait les travaux de reconnexion de la conduite.
<i>Est-ce un entretien obligatoire annuel du ministère?</i>	M. Lacombe répond qu'il s'agit de travaux d'entretien normal.
<i>Pourquoi ne pas installer les regards en même temps que l'entretien?</i>	M. Lacombe explique que le Ministère ne le permettait pas; WM devait obtenir un certificat d'autorisation avant de débiter les travaux.  En effet, il est permis de couper la conduite pour la nettoyer, mais pas de poser les regards en même temps. Le nettoyage n'est pas assujéti à une autorisation, mais l'installation de nouveaux équipements l'est. Initialement, le certificat d'autorisation était prévu pour janvier.

#### 4.5 AGRANDISSEMENT DES SERRES DEMERS

M. Martin Dussault indique que le projet d'agrandissement des serres Demers a fait l'objet d'une annonce officielle dans les locaux de la Société de développement économique de Drummondville. Il s'agit d'un ajout important de 6,8 hectares, pour un total de 10 hectares, ce qui fera des Serres Demers les plus grandes serres au Québec. Le projet permettra la création de 50 emplois. Le début des opérations est prévu pour l'été 2017.

M. Dussault rappelle que les serres utilisent la chaleur résiduelle du site de Waste Management, ce qui leur permet de réduire leur utilisation de mazout.

M. Lacombe présente des photos des travaux d'aménagement en cours, qui sont effectués plus à l'est des serres actuelles. La terre végétale enlevée sera mise en pile à l'est et une butte de 6 mètres de haut sera aménagée.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les Serres Demers ont besoin de tout cet espace?</i>	M. Lacombe indique qu'ils ont effectivement besoin de tout l'espace et que le secteur sera comblé.
<i>Les installations seront situées à quelle distance du boulevard Allard?</i>	M. Lacombe répond que le point le plus proche sera à 140 mètres.
<i>Le site sera-t-il très éclairé?</i>	M. Dussault indique que les Serres utilisent un rideau sur le toit de la serre pour éviter la propagation lumineuse.  Les moments les plus difficiles à ce niveau sont lors des changements de saison, ce qui nécessite du temps supplémentaire pour disperser la chaleur. La mise en place du rideau se fait donc plus tard dans la journée.  Avec la température plus froide, le rideau pourra être mis plus rapidement en fin de journée.

## 5 BILAN DE L'ANNÉE 2016

### 5.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Ghislain Lacombe rappelle que Waste Management contribue à un fonds de fermeture dans une fiducie depuis la mise en service de la phase 3A en 2013. L'entreprise contribue pour un montant de 1,50 \$ par mètre cube (m<sup>3</sup>). Pour faciliter les calculs, WM utilise un ratio de 1 pour 1 : 1 tonne de matières résiduelles égale 1 m<sup>3</sup>. Cette contribution à la tonne est d'ailleurs l'approche maintenant utilisée par le ministère pour les autres fiducies du même type.

Les sommes versées par Waste Management totalisent 1 838 644\$, pour une valeur totale de la fiducie d'environ 1 950 000\$ en incluant les rendements accumulés.

## 5.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

M. Martin Dussault rappelle que le fonds de fermeture relève du ministère de l'Environnement, tandis que le fonds d'urgence et d'action environnementale est le fruit d'une entente entre la Ville de Drummondville et la MRC.

Le fonds d'urgence totalise 172 523 \$ et celui pour les actions environnementales, 600 057 \$. Depuis juin 2013, des sommes de 772 590 \$ ont été versées par Waste Management.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce la Ville qui gère les fonds?</i>	M. Dussault répond que Waste Management fait un chèque à la Ville de Drummondville. Une présentation plus détaillée sur le fonds d'action environnementale sera faite par la Ville (M. Leblanc) lors de la prochaine rencontre.
<i>Est-ce que les critères d'utilisation du fonds d'action environnementale sont définis?</i>	M. Pelletier, représentant de la Ville de Drummondville et membre du comité, indique que les critères ne sont pas encore définis.

## 5.3 MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DU FONDS D'ACTION ENVIRONNEMENTALE PAR LA VILLE

Ce point a été reporté à la prochaine rencontre.

## 5.4 RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE DE CRÉDIT

Martin Dussault indique que la lettre de crédit de 11 millions \$ a été renouvelée au mois de septembre. Il rappelle qu'il s'agit d'une démarche volontaire de Waste Management en regard d'une demande du comité. L'entreprise a pris l'engagement de renouveler la lettre de crédit chaque année.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien est-ce que le renouvellement de la lettre coûte à Waste Management?</i>	M. Dussault répond que le renouvellement coûte 132 000 \$ par année.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il serait plus intéressant de mettre ce montant directement dans le fonds, renouvelable à chaque année.</i></p>	<p>M. Dussault précise que la lettre de crédit avait fait l'objet de discussions avec le comité. Il indique que WM n'est pas fermé à la discussion, mais que c'est le meilleur véhicule qui avait été trouvé à l'époque pour répondre à la préoccupation du comité relativement à la possibilité que l'entreprise fasse faillite et à la gestion subséquente des anciennes parties du site.</p>
<p><i>La lettre de crédit est valide pour 1 an, donc malgré la bonne volonté il n'y a aucune garantie. Nous savons que WM sera encore ici dans 1 an, alors il y a lieu de se questionner sur l'utilisation la plus judicieuse de cet argent.</i></p>	<p>M. Dussault indique que plusieurs rencontres passées du comité ont traité de ce sujet. Il rappelle que l'argent est déjà prélevé à l'interne pour la gestion du site et que la lettre avait été ajoutée comme garantie supplémentaire, à la demande du comité.</p> <p>Donc, si le site ferme, le financement est assuré pour une période de 30 ans. D'autres installations de WM utilisent le même système, dont Sainte-Gertrude et Saint-Philippe. Même si le site ne génère plus de revenu, une équipe fait les travaux d'entretien, le captage des gaz, le suivi environnemental et la gestion des eaux de lixiviation, et ce pour une période de 30 ans.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Waste Management a déjà fermé d'autres sites et a une expertise en ce sens. À combien sont estimés les coûts pour les prochaines années?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que la valeur de 11 millions \$ de la lettre de crédit est basée sur les besoins pour la gestion du site pour une période de 30 ans.</p> <p>Il indique que des coûts de base doivent être considérés (ex. torchère), ainsi que les coûts de traitement des eaux et du biogaz. Cette variable peut changer dans le temps en fonction du nombre de puits actifs. Pour le suivi environnemental, il s'agit d'une dépense récurrente d'année en année.</p> <p>Il précise que les anciens sites fermés au Québec ne sont pas assujettis à la réglementation mise en vigueur en 2009. La nouvelle réglementation demande qu'un lieu d'enfouissement démontre qu'il n'y a plus de source de contamination sur le site après 30 ans. Le ministère s'est également assuré que si, après 30 ans, du biogaz ou du lixiviat est toujours présent, le suivi doit être maintenu.</p>
<p><i>Si les données démontrent qu'il n'y a plus de gaz ou autre, est-ce que le site sera transféré à la Ville?</i></p>	<p>M. Dussault répond que Waste Management demeurerait propriétaire du site.</p>
<p><i>Depuis combien d'années est-ce que les vieux sites d'enfouissement de Waste Management sont fermés?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que le site de Sainte-Gertrude est fermé depuis une quinzaine d'années. Le site de Saint-Philippe est fermé depuis 2007.</p> <p>Pour Sainte-Gertrude, il y a encore traitement de l'eau à l'année, mais presque plus de génération de biogaz. Un suivi environnemental est effectué pour s'assurer qu'il n'y a pas de contamination des eaux de surface et souterraines.</p> <p>Il précise qu'à partir du moment où il n'y a plus de matières résiduelles enfouies, la courbe de biogaz diminue rapidement.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si Waste Management fait faillite le 11<sup>e</sup> mois de l'année, est-ce que le gouvernement a 1 mois pour aller récupérer le montant de la lettre de crédit?</i>	M. Dussault indique qu'il ne s'agit pas d'une solution parfaite et que ce véhicule avait été choisi parce qu'il répondait le mieux aux préoccupations des membres du comité.
<i>Quelle est la prochaine date de renouvellement de la lettre? C'est à prendre en compte si nous souhaitons avoir des discussions sur ce sujet.</i>	M. Dussault indique que la prochaine date de renouvellement est le 13 septembre 2017, donc trois rencontres du comité seront tenues avant le renouvellement en 2017. Entretemps, il réitère que des discussions auront lieu à l'interne suite aux échanges de la soirée.

#### ACTIONS DE SUIVI :

- Joindre la lettre de crédit renouvelée en septembre 2016 au compte rendu
- Faire un retour sur le sujet de la lettre de crédit auprès des membres du comité lors des prochaines rencontres en 2017

### 5.5 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations, présente la moyenne des goélands dispersés au front de déchets en 2016. Il précise que le nombre de goélands est habituellement limité jusqu'en juillet, période à laquelle les juvéniles veulent se nourrir et où il y a recrudescence du nombre de goélands. En octobre, un épisode de pluie et l'accumulation d'eau sur le site les ont attirés. M. Lamothe indique qu'aucun inconfort lié aux goélands n'a été ressenti par les voisins ou l'aéroport. De plus, aucune pyrotechnie n'a été utilisée.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En fin de semaine, il y avait des centaines de goélands sur mon terrain. C'est très rare. Est-ce que le fauconnier opère encore?</i>	M. Lamothe indique que le fauconnier est toujours présent. L'an dernier, le travail s'est terminé seulement à la fin décembre, à cause de la chaleur. Le fauconnier reste jusqu'à ce que de bons épisodes de froid aient lieu.
<i>Par rapport aux années sans fauconnier, quelle est la réduction au niveau des goélands?</i>	M. Dussault indique que la méthode est très efficace et que Waste Management peut fournir les données.
<i>Comment faites-vous pour comptabiliser les goélands?</i>	M. Lamothe indique que les fauconniers fournissent les rapports et s'occupent des décomptes. M. Dussault ajoute qu'ils utilisent notamment des photos et la technique du quadrillage.

#### ACTION DE SUIVI :

- Présenter les données comparatives sur la présence de goélands sur le site pour les années antérieures (avec et sans fauconniers)

## 5.6 BILAN DES VISITES AU SITE INTERNET DU COMITÉ DE VIGILANCE

M. Martin Dussault présente les statistiques liées aux visites du site internet du comité :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 20 novembre 2016, 971 sessions ont été ouvertes par 828 utilisateurs (une session = un accès au site).
- Près de 2 000 pages ont été vues.
- Environ 2 pages par session sont consultées, pour une durée moyenne de 1 minute.
- Après la page d'accueil, les pages les plus consultées sont : alerte odeurs et bruits, prochaine réunion (ordre du jour), comptes rendus et rapports annuels.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La période de pointe de fréquentation est à quel moment?</i>	M. Dussault indique qu'on peut observer une recrudescence en mars, possiblement liée à la réunion du comité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de membres sont inscrits aux alertes?</i>	M. Dussault répond qu'environ 30 membres sont inscrits. Il ajoute que, malgré les efforts de WM pour augmenter ce nombre, il est difficile de motiver les gens.
<i>Avez-vous pensé envoyer une circulaire?</i>	M. Dussault indique que cet effort a été fait et que plus de 500 maisons ont été visitées. Il y a eu moins de 10 retours de ces visites. Il souligne que les citoyens ont toujours accès au site web au besoin.

#### ACTION DE SUIVI :

- Vérifier si les périodes de pointe de fréquentation du site Web coïncident avec les alertes odeur.

## 6 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

### 6.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Marc-Olivier Lamothe indique qu'une plainte a été reçue depuis la dernière rencontre. Cette plainte émanait d'un citoyen du Club du Faisan, pour un bruit de camion et de la saleté sur la route 143.

Il rappelle que l'utilisation de freins moteur est interdite sur le site. Des avis sont faits aux nouveaux clients et des dépliants sont remis à la sortie. Il indique que WM souhaite entreprendre des démarches auprès du ministère des Transports (MTQ) pour un affichage à cet effet à l'entrée du site.

Pour ce qui est de la saleté sur la route 143, un camion de type « balai de rue » a été utilisé pour nettoyer la route 143 et le chemin asphalté sur le site.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous souhaitez mettre une affiche à l'approche du site?</i>	M. Lamothe confirme que des démarches seront faites auprès du MTQ pour mettre une affiche à l'entrée du site.
<i>Est-ce que vous souhaitez mettre une affiche à l'entrée du site ou juste en descendant du viaduc? Un panneau aurait pu être placé pour être visible des deux directions.</i>	M. Lamothe indique que WM n'a pas encore déterminé à quel endroit précisément l'affiche pourrait être placée. Les démarches auprès du MTQ ne sont pas encore commencées.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Réaliser un suivi des démarches auprès du MTQ pour l'affichage à l'entrée du site sur l'utilisation de freins moteur.

## **6.2 BILAN ANNUEL DES PLAINTES**

M. Lamothe indique que neuf signalements ont été enregistrés en 2016, classés comme suit :

- 4 signalements pour des odeurs
- 3 signalements pour le bruit
- 2 signalements pour la saleté sur la route 143

## **6.3 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE**

M. Lamothe indique qu'une inspection de la balance et du site a été effectuée par le ministère le 3 novembre dernier. L'inspecteur a relevé le fait que l'eau du bassin d'accumulation des eaux de lixiviation était de couleur rosée.

M. Lamothe explique que cette teinte est due à la présence d'algues, ce qui est fréquent sur tous les sites d'enfouissement en Amérique du Nord. L'eau devient chaude et des algues se développent. Dès que la température redevient froide, la coloration se résorbe. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi l'eau devient-elle rose?</i>	M. Lamothe répond que la coloration rosée provient du type d'algues.
<i>Il est rare que vous ayez des commentaires du ministère lors des inspections.</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas. Il ajoute que chaque visite de l'inspecteur dure environ 1h-1h30, et que c'est cette personne qui dirige les visites.

#### 6.4 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MINISTÈRE

Cinq visites du ministère ont été effectuées en 2016, qui ont mené à deux observations. Aucun avis de non-conformité n'a été émis à ce jour.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il pourrait être intéressant, en se basant sur la réglementation liée au lixiviat, de faire un suivi par article et d'expliquer les démarches et efforts faits par WM pour s'y conformer. Un à deux éléments par rencontre pourraient être traités.</i>	<p>M. Lacombe indique que le règlement contient 200 articles et que Waste Management pourrait résumer les principaux (ceux qui s'appliquent à l'exploitation du site).</p> <p>M. Craft indique que des articles ont déjà été traités lors de rencontres (ex. biogaz), mais qu'un suivi pourrait être fait pour voir si d'autres éléments d'intérêt pour le comité pourraient être intégrés aux rencontres. Lors de la présentation du calendrier, en début d'année, un suivi pourrait être fait par WM à ce sujet.</p>

#### ACTION DE SUIVI :

- Réviser la réglementation et identifier les points d'intérêt pour le comité, pour discussion et ajout au calendrier des rencontres de 2017

## 7 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

Deux points divers sont traités :

- Possibilité d'implantation d'une usine d'asphalte près du site et fourniture de biogaz
- Prix santé et sécurité décerné à Waste Management

Les questions et commentaires suivants sont formulés sur le premier point:

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'ai entendu qu'une usine d'asphalte allait possiblement ouvrir près d'ici. Est-ce que vous avez eu des contacts avec eux pour leur fournir du biogaz?</i>	M. Dussault indique que WM n'a eu aucun contact avec l'entreprise. Il précise que les efforts sont présentement mis sur la réalisation du projet des Serres Demers. WM n'a pas fait d'analyse pour évaluer s'il était même possible pour eux d'alimenter cette entreprise en biogaz.

Concernant le deuxième point, M. Dussault souligne que WM a reçu un prix EnviroLys en santé et sécurité, décerné lors du Gala du Conseil des entreprises en technologies environnementales de novembre 2016. L'entreprise a un bilan sans faille, avec 16 années sans accident de travail. Il indique que ce bilan se reflète notamment dans la rétention des employés, plusieurs ayant 20 ans d'ancienneté. Il traite également du fait que Waste Management a mis en place un programme « tolérance zéro » dès les années 2000.

Pour terminer, M. Dussault remercie les membres pour leur participation et leur souhaite de joyeuses fêtes. La prochaine réunion du comité est prévue le mercredi 29 mars 2017.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h.

Isabelle Lachance  
Rapporteuse de la réunion